

Numéro
spécial

JUIN 2025

Morsang.fr



Démocratie participative

Votation citoyenne

le 28 juin,
donnez votre avis !

Depuis un peu plus de deux ans, la commission « Bien vivre sa ville » au sein du Conseil des Sages réfléchit et œuvre à améliorer notre quotidien et notre ville.

Dans ce cadre, le Conseil des Sages est amené, en accord avec la Municipalité, à vous proposer une grande votation citoyenne, sur trois sujets qui touchent notre vie de tous les jours. Une initiative citoyenne inédite à Morsang-sur-Orge.

A l'intérieur de ce livret, vous pourrez découvrir chacune des questions qui vous seront posées, ainsi que les options sur lesquelles vous serez amenés à vous prononcer :

- La vitesse dans la commune,
- La priorité Place Aimé et Marie Geoffroy,
- L'éclairage public nocturne.

Chacune de vos réponses permettra d'engager des actions rapides et concrètes dans notre ville.

Les modalités pratiques de cette votation vous sont expliquées en dernière page.

Les Sages de la Commission « Bien vivre sa ville » vous accueilleront sur le marché de la Forêt les samedis 14 et 21 juin pour échanger sur ces sujets et répondre à toutes vos questions.

**Les membres de la commission
« Bien vivre sa ville » du Conseil des Sages**

Éclairage

Pour ou contre
l'extinction de
l'éclairage public
la nuit ?

Circulation

Ville à 50 ou
à 30 km/heure ?

Gribelette

Priorité à droite
ou carrefour
à sens giratoire ?

L'ÉDITC

vivre. MORSANG

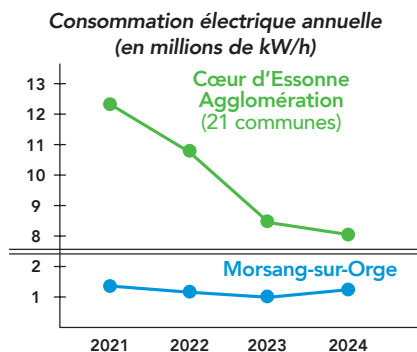


Faut-il modifier la période de l'éclairage public nocturne ?

Depuis le début de la crise énergétique mondiale, amplifiée par la guerre en Ukraine, le prix de l'électricité pour les ménages et les collectivités n'a cessé d'augmenter (+30% en moyenne depuis 2020). De ce fait, le coût de l'éclairage public impacte considérablement le budget des communes.

Face à cette situation et par souci de sobriété énergétique, Cœur d'Essonne Agglomération a décidé fin 2022 d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin. Suite aux émeutes urbaines de 2023, certaines communes ont rétabli leur éclairage nocturne, avant de l'éteindre à nouveau.

Morsang-sur-Orge est aujourd'hui la seule commune de l'Agglomération à maintenir son éclairage public allumé la nuit.



L'extinction de l'éclairage nocturne fin 2022 sur la plupart des communes a permis une diminution de 35% de la consommation énergétique à l'échelle de l'agglomération. À Morsang, après une baisse constatée en 2022 et 2023, la consommation énergétique est revenue en 2024 à un niveau comparable à celui de 2021.



Maintenir l'éclairage allumé :

- ☺ Meilleure visibilité pour les piétons, cyclistes, automobilistes, forces de l'ordre et secours.
- ☺ Plus grand sentiment de sécurité (même si les statistiques de criminalité ne montrent pas toujours d'augmentation en cas d'extinction, ni de baisse si l'éclairage est maintenu)
- ☹ Risque à court terme d'une augmentation des impôts pour couvrir la dépense supplémentaire, à la demande de certaines communes de l'agglomération qui ont éteint l'éclairage public
- ☹ Distorsion des règles d'éclairage au sein de Cœur d'Essonne Agglomération

Éteindre l'éclairage la nuit :

- ☺ Sobriété énergétique : réduction de la consommation électrique
- ☺ Économies budgétaires : baisse des factures d'électricité pour les collectivités (et diminution des coûts de maintenance)
- ☺ Réduction de la pollution lumineuse
- ☺ Protection de la biodiversité nocturne
- ☺ Amélioration des cycles naturels jour/nuit
- ☹ Risque accru de sentiment d'insécurité



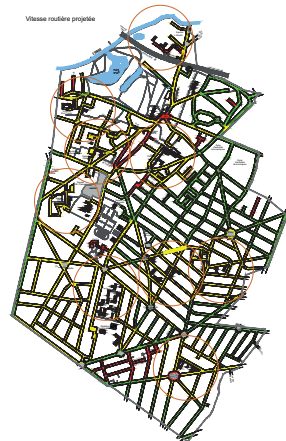
VITESSE DE CIRCULATION

Faut-il étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la commune ?

Il existe actuellement trois limitations de vitesse dans notre ville :

- ① 20 km/h dans les zones de rencontre (Vieux Bourg, La Futaye...)
- ② 30 km/h dans les zones à risques (écoles, équipements collectifs...)
- ③ 50 km/h pour les autres voies de circulation de Morsang.

Afin d'améliorer la sécurité des piétons, la Ville envisage actuellement de limiter la vitesse à 30 km/h dans un rayon de 250 mètres autour des écoles et équipements sportifs, ce qui nécessite un renforcement de la signalétique (option 1).



L'autre solution consiste à généraliser la limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la ville, sauf route de Corbeil et zones de rencontre (option 2).

DONNEZ
votre avis !

Vous aurez à choisir une seule réponse parmi les 2 possibilités :

- Maintenir la situation actuelle : l'éclairage restera allumé toute la nuit.
- Éteindre l'éclairage nocturne de minuit à 5 heures du matin.

DONNEZ
votre avis !

Vous aurez à choisir une seule réponse :

- Renforcer le principe de 3 limitations de vitesse en généralisant la limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la ville.
- Généraliser la limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la ville, sauf route de Corbeil qui restera à 50 km/h et zones de rencontre resteront à 20 km/h.



La Gribelette : Priorité à droite ou carrefour à sens giratoire ?

limitation	actuel	option 1	option 2
20 km/h	4,4 km	4,4 km	4,4 km
30 km/h	15,9 km	30,3 km	42,4 km
50 km/h	27,8 km	13,3 km	1,3 km

Renforcer le principe de trois limitations distinctes :

- ☺ Maintien de la possibilité de circuler à 50 km/h sur certains axes
- ☹ Conserver un plan de circulation hétérogène, peu lisible et mal respecté
- ☹ Sécurité des piétons et cyclistes non améliorée
- ☹ Travaux et investissements à prévoir pour renforcer la signalétique (achat et pose de panneaux)

Généraliser la limitation à 30 km/h

- ☺ Harmonisation et simplification des règles de circulation dans la ville (moins de panneaux)
- ☺ Amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes
- ☺ Réduction de la pollution sonore et environnementale
- ☹ Une limitation difficile à contrôler et faire respecter

Devenue place Aimé et Marie Geoffroy par décision du Conseil municipal en avril 1969, cette place était auparavant soumise aux règles de circulation et de priorité d'un carrefour à sens giratoire. Suite aux travaux de réaménagement menés en 2018, la priorité est passée aux entrants (priorité à droite).

Le caractère unique de cette règle dans la ville n'a, depuis, pas vraiment été compris et beaucoup d'automobilistes grillent la priorité malgré la présence de panneaux de signalisation sur certains axes.

Ce dispositif induit aux heures de pointe un manque de fluidité dans la circulation et crée des blocages avec les bus, d'autant plus que le trafic a considérablement augmenté ces dernières années.

Maintenir la situation actuelle :

- ☺ Accès facilité pour les petites rues et impasses qui donnent sur la place
- ☹ Travaux et investissements à prévoir pour généraliser la signalétique à tous les axes arrivant sur cette place (achat et pose de panneaux)
- ☹ Prévoir des contrôles de police pour mieux faire respecter la règle

Le saviez-vous ?

Deux termes souvent confondus

Si l'on appelle communément « rond-point » toute intersection ronde, il s'agit dans la plupart des cas d'un abus de langage.

Sur un rond-point, on ne trouve ni panneaux de signalisation ni marquage au sol. La règle est celle de la priorité à droite, donc aux véhicules entrants. La place de l'Étoile à Paris est un rond-point.

Beaucoup plus répandu en France, le carrefour à sens giratoire est identifiable par des « cédez le passage » positionnés à chaque entrée. La réglementation oblige à laisser la priorité aux véhicules déjà insérés dans le carrefour (donc venant de la gauche).

Revenir à un carrefour à sens giratoire :

- ☺ Uniformisation par rapport aux autres giratoires de la ville
- ☺ Moins de confusion pour les automobilistes et moins de risques d'accident
- ☺ Fluidification du trafic
- ☹ Travaux et investissements à prévoir pour modifier la signalétique

NEZ

avis !

se parmi les 2 possibilités :
ns distinctes en fonction des zones, en
rès des équipements scolaires et sportifs.
km/h à l'ensemble de la ville (hors
km/h et les zones de rencontres qui

DONNEZ

votre avis !

Vous aurez à choisir une seule réponse parmi les 2 possibilités :

- **Maintenir la situation actuelle** avec une priorité à l'entrée dans la place (priorité à droite).
- **Revenir à la règle de la priorité d'un carrefour à sens giratoire**, à savoir priorité aux véhicules engagés sur le rond-point (priorité à gauche).

Quand ?

Les bureaux de vote seront ouverts samedi 28 juin de 10h à 16h.



10h - 16h

Un bureau de vote par quartier

Vos 16 bureaux de vote habituels seront regroupés en un seul bureau par groupe scolaire.

Bureaux de vote	Groupe scolaire	Adresse
n°1 et 2	Jean Jaurès	Préau, rue Colas
n°3	Henri Wallon	Préau élémentaire, rue Henri Wallon
n°4, 5, 6 et 7	Ferdinand Buisson	Préau primaire, place Ferdinand Buisson
n°8, 9 et 10	Marcel Cachin	Réfectoire, 2 avenue de la Guise
n°11	Paul Langevin	Préau mixte, 55 rue de l'Epargne
n°12 et 13	Irène Joliot-Curie	Préau primaire, 2 rue Anne Godeau
n°14 et 15	Maximilien de Robespierre	Réfectoire, rue Jules Vallès
n°16	Gustave Courbet	Réfectoire, 3 rue de la Commune de Paris

Comment voter ?

Électeurs

Peuvent prendre part à la consultation les électeurs morsaintois inscrits sur les listes électorales (liste principale et liste complémentaire européenne).

Pour voter, la présentation d'une pièce d'identité avec photographie est obligatoire (la carte d'électeur n'est pas nécessaire).

Les procurations ne sont pas admises.

3 questions. 6 bulletins de vote. 1 enveloppe

Deux bulletins de vote vous seront proposés pour chacune des trois questions (une couleur par question).

Vos bulletins réponses devront être placés ensemble dans la même enveloppe.

1, 2 ou 3 réponses

Vous pouvez choisir librement de répondre à une, deux ou aux trois questions.

Vérifier sa situation électorale

Grâce au téléservice « Interroger sa situation électorale » sur service-public.fr, vous pouvez vérifier en ligne votre inscription, retrouver le bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, ainsi que votre numéro national d'électeur.



Venez rencontrer et échanger

avec les membres du Conseil des Sages
au marché de la Forêt (voie de Compiègne)

les samedis 14 et 21 juin de 9h à 12h !

Morsang.fr

